

ATTRIBUTION DU TITRE DE CHAMPION DE FRANCE DU CACS

(Clubs de races organisant une Exposition Nationale d'Élevage)

1 CACS de l'Exposition de Championnat de la S.C.C.

ou

1 CACS de l'Exposition Nationale d'Élevage du Club

ou

2 R-CACS de Championnat (SCC ou NE) dans un intervalle de 2 ans (du 1er janvier au 31 décembre)

ATTENTION !

Le délai est identique au CACS, c'est à dire que la demande d'homologation doit être envoyée dans les deux (2) mois maximum qui suivent l'obtention de la dernière récompense ou examen de santé.

Le délai pour l'obtention des autres critères d'homologation (CACS en Spéciale, santé, comportement, travail) est de 2 ans la première date prise en compte étant celle de l'obtention de la première R-CACS de Championnat.

+

1 CACS dans une exposition CACIB

+

(Au choix du club):

1 CACS dans une exposition CAC ou CACIB (pour les clubs sans spéciales)

ou

1 CACS dans une Spéciale de race